



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 18 février 2019 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront de la dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

1460, rue Deschambault :

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 0,65 mètre de la ligne avant alors que le règlement exige 6,00 mètres minimum et à 1,26 mètre de la limite latérale gauche alors que le règlement exige 2,00 mètres minimum.

Permettre aussi que le garage détaché soit situé à 0,62 mètre de la limite latérale gauche, à 1.47 mètre de la limite latérale droite et à 0,67 mètre de la limite arrière alors que le règlement de zonage exige 2,00 mètres minimum tel que montré au certificat de localisation préparé par Marc Jarry arpenteur-géomètre sous le numéro 15583 de ses minutes datée du 27 novembre 2018 afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant et du garage détaché existant.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogation mineure peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Le document qui y est rattaché peut être consulté au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 30 janvier 2019

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA